

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-312

présenté par

M. Bruneau, M. Bataille, Mme de Pélichy, M. Mazaury, M. Lenormand, M. Naegelen, M. Molac,
Mme Sanquer et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.